

# LE PROGRÈS ÉGYPTIEN

REVUE HEBDOMADAIRE D'EGYPTE,

POLITIQUE, FINANCIÈRE, COMMERCIALE, LITTÉRAIRE ET D'ANNONCES.

Le Journal paraît tous les Samedis.

ON S'ABONNE : à ALEXANDRIE, aux Bureaux du Journal.—DANS TOUTE L'EGYPTE, chez les principaux Libraires.—à PARIS, à la *Librairie Nouvelle*, Boulevard des Italiens.

On peut adresser les demandes d'abonnement, par Lettre affranchie, au Directeur du Journal, 37, Rue Chérif-Pacha, à Alexandrie

PRIX DE L'ABONNEMENT.		INSERTIONS.		POUR TOUT CE QUI CONCERNE
ALEXANDRIE et L'EGYPTE	Six Mois, 20 Francs.	Annonces .....	50 Centimes la Ligne	la Rédaction et les Annonces, s'adresser au Bureau du Journal
	Un An, 35 "	Réclames.....	1 Franc la Ligne	
L'ETRANGER	Six Mois, 25 "	Prix du Numéro.....	1 Franc.	
	Un An, 45 "			

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

—  
AGENCE REUTER  
—

Constantinople, le 12 novembre 1869.

Le général Ignatieff est parti d'ici pour l'Egypte.

Port-Saïd le 15 novembre 1869,

L'empereur d'Autriche, le prince Frédéric Guillaume de Prusse et le prince Louis de Hesse sont arrivés ici aujourd'hui, les saluts usités ont eu lieu et les visites ont été échangées avec le Khédive.

Des bâtiments de toutes les nations arrivent à chaque instant dans le port.

Les vaisseaux cuirassés anglais *Belléophon* et *Calédonie* ont échoué hors du port, mais ont pu se tirer de là sans accident.

M<sup>r</sup> de Lesseps a été investi, par le Vice-Roi, de la grande Croix de l'Osmanlié.

Alexandrie, le 17 Novembre 1869.

Tout a été dit sur le conflit Turco-Egyptien; aussi nous n'y reviendrons aujourd'hui que pour rechercher l'intérêt des Européens dans la question.

Tous les Européens qui sont venus s'établir en Egypte, et leur nombre n'est pas moindre de 200,000, tous ceux qui par leurs relations commerciales, par les capitaux qu'ils ont versés dans les entreprises financières du pays ou dans les emprunts du Gouvernement sont mêlés aux affaires Egyptiennes, ont un sérieux intérêt à voir cesser le conflit.

Malheureusement les difficultés subsistent toujours entre la Porte et l'Egypte. Il y a une suspension seulement de la part de la Porte dans la mise à exécution des mesures dont elle a menacé l'Egypte; aucun arrangement n'est intervenu.

Ce que veut la Turquie, c'est de faire rentrer la province d'Egypte sous sa domination et en surveiller l'administration et les finances, sans égard pour l'autonomie qui lui est assurée par les traités et dont elle est en possession depuis près de 30 ans.

Ce que veut le Gouvernement Egyptien, c'est constituer plus fortement son auto-

mie, c'est arriver à une indépendance à la quelle il pense avoir droit, par son avancement dans la voie du progrès, par l'extension de ses relations avec l'Europe qu'il s'est appliqué à multiplier, par sa situation géographique qui lui permet de vivre sans avoir besoin de recourir à la protection du Suzerain.

Quoiqu'on en dise et malgré les questions de personnes qui ont été agitées, malgré les griefs qui ont été articulés, la question se résume à ces deux points :

L'Egypte a-t-elle droit à une plus grande indépendance, ou bien doit elle subir dans son administration une surveillance et un contrôle plus sévère de la part de la Porte ?

Nous ne pouvons admettre un seul instant que la solution de la question ait pour résultat d'amoindrir la situation de l'Egypte en faveur de la Porte. Nous ne voulons pas rechercher si les griefs, que le Gouvernement Ottoman fait valoir contre le Khédive, sont fondés ou non; la question a été assez longtemps débattue pour que l'opinion publique soit fixée sur ce point. Mais nous pensons sincèrement qu'au point de vue des intérêts Européens, le pouvoir doit être maintenu dans la famille de Mehemet-Ali et que le Vice-roi d'Egypte doit tendre de plus en plus à fortifier l'autonomie de l'Administration du pays et marcher hardiment dans la voie du progrès qui le conduira peu à peu à l'indépendance.

En effet, les Européens auraient-ils à gagner à voir la Turquie mettre la haute main sur l'administration de l'Egypte pour la gérer comme elle fait pour ses provinces ? On connaît trop bien la malheureuse administration dans les provinces Turques pour souhaiter une pareille administration en Egypte.

Le Gouvernement actuel à Constantinople fait depuis quelques années de grandes efforts, qu'il est juste de reconnaître, pour améliorer cet état de choses; il a décrété des mesures utiles et libérales même, mais ces mesures sont décrétées d'hier, et combien de temps s'écoulera-t-il avant qu'elles soient passées de la théorie dans les faits ? Les institutions libérales créées en Egypte au contraire ont été décrétées depuis longtemps; elles ont été inaugurées en partie par Méhémet-Aly, et, quoiqu'il reste énormément à faire, il faut bien reconnaître que l'Egypte est de beaucoup en

avance sur la Turquie dans l'application des idées Européennes.

Un retour à l'administration Turque serait donc un pas fait en arrière.

Il est certain que l'administration Egyptienne laisse beaucoup à désirer, que les idées civilisatrices ont été souvent laissées de côté, que le retour aux anciens errements a trop souvent succédé à des périodes de progrès libéral; mais, relativement à la Turquie, elle marche depuis longtemps dans la voie des idées modernes.

La tolérance religieuse y est plus grande que dans toute autre province Turque, les relations entre Européens et indigènes sont plus nombreuses et plus suivies; on a vu même des associations entre chrétiens et musulmans, notamment dans les travaux du Canal de Suez.

Les chemins de fer qui sillonnent l'Egypte, le Canal de Suez qui va unir la mer Rouge à la Méditerranée vont accélérer l'œuvre de civilisation commencée sous le fondateur de la dynastie actuelle.

Faudra-t-il, dans les rapports qui vont devenir de plus en plus fréquents avec toutes les nations étrangères, consulter la volonté de la Porte et attendre son bon plaisir ? Faudra-t-il avant de traiter une affaire avec le Gouvernement Egyptien, consulter le divan Impérial et soumettre, à la décision des tribunaux de Constantinople, les difficultés qui pourront naître de l'exécution des transactions.

Evidemment non : l'Européen est intéressé à contracter avec un Gouvernement qui ait la capacité pour le faire, et la nécessité d'en référer à Constantinople entraînerait pour lui des lenteurs, des retards, des frais énormes, sans compter les difficultés qu'il rencontrera à vaincre les intrigues que pourront lui susciter des concurrents. Ces intrigues il les rencontrera en Egypte, dira-t-on ? A cela nous pouvons répondre qu'il ne les rencontrera qu'au premier degré de l'instruction de son affaire; et d'ailleurs, au fur et à mesure que les relations vont se multiplier, et grâce à la lumière qui se fait depuis quelque temps sur toutes les affaires Egyptiennes, ces intrigues deviendront ici de moins en moins redoutables.

A notre sentiment, l'intérêt des Européens est donc évident. L'Egypte, dont la prospérité les intéresse, doit conserver son autonomie sans restrictions de la part de la Porte,

quelque soit celui des successeurs de Mehemet Ali qui la gouverne.

Mais le Vice-roi doit donner aux Européens les garanties d'une administration forte et sagement progressiste, d'une justice éclairée et à l'abri de tout soupçon; il doit apporter, dans la gestion des finances, le plus grand ordre et la plus sévère économie, y appeler la lumière et entrer plus avant dans la voie de la publicité.

Le Gouvernement Egyptien le fera-t-il?

#### RÉCEPTION DE L'IMPÉRATRICE AU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE.

Dimanche dernier 14 courant, l'Impératrice Eugénie a reçu la Colonie Française au Consulat général de France. Le Consulat avait été décoré de la même façon que le jour de l'arrivée de Sa Majesté en Egypte; la façade était ornée de drapeaux aux couleurs nationales. Une multitude de mâts décorés de longues flammes tricolores était disposée devant l'hôtel consulaire; les cours et les escaliers étaient garnis de fleurs.

L'Impératrice est arrivée à 11 heures précises au Consulat, où se trouvaient réunis les membres de divers établissements religieux, les députés de la nation, les notables et une grande partie de la colonie. Les officiers du Consulat en costume étaient également rangés dans le grand salon d'honneur à la droite du Trône dressé pour Sa Majesté.

L'Impératrice s'est fait présenter la colonie par M<sup>r</sup> Tricou, Consul général du consulat général de France, qui disait à Sa Majesté le nom des personnes et leur profession.

L'Impératrice a adressé la parole avec beaucoup d'affabilité à un grand nombre de membres de la colonie, s'enquérant avec sollicitude de l'état de leurs relations avec le Gouvernement local, de l'état et des besoins du commerce et de la part que les diverses maisons, dont les chefs lui étaient présentés, prenaient aux affaires dans le pays.

Sa Majesté a pénétré dans les rangs de la colonie pressée dans le grand salon, exprimant à diverses reprises son regret de ne pouvoir entretenir tout le monde.

L'Impératrice a été accueillie, à son arrivée et à son départ, par des acclamations chaleureuses qui ont redoublé lorsque Sa Majesté s'est présentée au balcon et a salué la foule réunie sur la place.

L'Impératrice était suivie, dans sa visite à la nation, de ses deux nièces les jeunes duchesses d'Albe, de M<sup>r</sup> Cossé-Brissac, son chambellan, de M<sup>r</sup> Rambeaux, écuyer, de Mariette bey, l'Égyptologue, notre compatriote et de Riaz-Pacha, l'un des secrétaires du Vice-roi.

Les équipages de Son Altesse, attelés à la Daumont, avaient été mis à la disposition de Sa Majesté qui est retournée immédiatement à bord de l'*Aigle*.

Le soir il y a eu, à bord du Yacht de Sa Majesté, dîner de 150 couverts servi par M<sup>r</sup> Abbat.

L'Impératrice est partie lundi dans l'après-midi pour Port-Saïd.

Dans la soirée du Dimanche, le Consulat et beaucoup de maisons françaises étaient illuminées.

Dimanche, lors de la réception de l'Impératrice au Consulat Général de France, dans une excellente intention et pour faciliter l'ordre des présentations, M<sup>r</sup> le Consul avait manifesté le désir de placer sur les premiers

rangs les notables commerçants, puis ensuite les notables assesseurs au tribunal et enfin par derrière les autres membres de la Colonie; mais la Nation n'a pas trouvé de son goût le classement par catégories et en effet, dans une réception de ce genre, où la Colonie a eu l'occasion, peut-être unique dans ses annales, de recevoir la Souveraine, tous les membres avaient un droit égal à être présentés; aussi les rangs se sont un peu confondus. L'Impératrice d'ailleurs, en pénétrant au milieu des Français réunis dans le grand salon du Consulat, a montré que c'était à tous qu'elle voulait s'adresser sans aucune distinction.

#### LE MÉMORIAL DIPLOMATIQUE, LE CANAL DE SUEZ ET LES CAPITULATIONS.

Nous insérons une lettre que nous recevons d'un de nos correspondants de Paris.

Le grand intérêt que nous espérons en tirer, est la discussion qui nous est annoncée et qui portera sur la réforme judiciaire.

Nous regrettons que, dans ce moment-ci, une discussion contradictoire ne s'engage pas sur cette question et nous voudrions voir, dans la colonie, se produire les objections qui se forment tout bas contre cette réforme et les exigences de tous les esprits inquiets relativement aux garanties qui doivent être demandées au Gouvernement Egyptien.

Nous avons tant de fois traité cette question qu'il nous est difficile, sans nous répéter, de l'aborder nous mêmes à nouveau; malgré le grand intérêt qu'elle présente, nous voudrions, pour la discuter, que d'autres nous présentent bien quels sont, en l'état, les sentiments de l'opinion publique et les raisons qui la déterminent.

Espérons que ceux que la crainte devrait faire parler nous en fourniront l'occasion.

Voici la lettre de notre correspondant :

A Monsieur le rédacteur du *Progrès Egyptien*.

Vous avez déjà maintes fois constaté, dans vos colonnes, les erreurs matérielles que la presse Européenne commet, la plupart du temps de bonne foi, à l'égard des hommes et des choses en Egypte. Il n'arrive que trop souvent que les éléments donnés à un journaliste pour faire un article sont insuffisants, et que les développements qu'il est obligé d'en faire l'entraînent dans des citations, des appréciations qui en dénaturent complètement la portée et la vertu. Ces éléments sont donnés pour que l'article soit favorable ou défavorable au sujet qui est à traiter, et vos confrères d'Europe ne se rendent malheureusement pas assez compte du tort que portent à leur récit et à leurs réflexions, dans l'esprit de leurs lecteurs, des données inexactes, des transpositions des dates et des faits. Les lecteurs alors y voient un parti pris, souvent même de la passion; ils reconnaissent bien vite la source d'où vient la publication. Si au contraire, le sujet traité est du choix du journaliste seul, l'actualité commande en souverain, le temps manque presque toujours pour se procurer les renseignements nécessaires et les exigences d'une épreuve quotidienne obligent le journaliste à n'étudier son sujet que trop superficiellement.

Ces réflexions sont revenues à notre pensée en lisant l'article qu'a publié, le 24 Octobre dernier, le *Mémorial diplomatique* et qui est intitulé : *La Commission Internationale chargée de constater les abus judiciaires en Egypte*.

L'auteur, M<sup>r</sup> le chevalier Louis Debrault de Saldapenna, fait une revue rétrospective de la question du Canal de Suez, et prétend que pour assurer la prospérité et le développement dans l'avenir de la grande entreprise de M<sup>r</sup> de Lesseps, l'une des réformes les plus importantes à apporter en Egypte « c'est l'exercice régulier de la justice faussé aujourd'hui par les abus sans nombre qu'engendre « inévitablement la juridiction consulaire, interprétant arbitrairement les capitulations. »

Personne n'ignore que la seconde convention passée le 23 Avril 1869 entre S. A. le Vice-roi et M<sup>r</sup> de Lesseps, à propos des anciennes et nouvelles concessions de terrains dans l'Isthme, donne, à S. A. Ismaïl Pacha, la compagnie du Canal de Suez comme auxiliaire à sa campagne contre les capitulations.

Le 3<sup>e</sup> paragraphe de l'art : 1<sup>er</sup> de cette convention ne dit-il pas :

« Les dites ventes (celles des terrains) seront autorisées dès que les négociations « pendantes avec les Puissances auront été « terminées le mode de juridiction à établir, en « Egypte, entre Etrangers et Indigènes. »

Les ressources, que la Compagnie doit trouver dans la réalisation de ces terrains, sont trop précieuses pour qu'elle ne fasse pas tous ses efforts pour rapprocher l'époque à laquelle elle pourra en disposer.

M<sup>r</sup> de Lesseps, dans son rapport à l'Assemblée générale des actionnaires du 9 Août 1869, ne dissimulait pas d'ailleurs l'intérêt qu'avait la Compagnie, dans la question.

« Il est certain, disait-il, que pour éviter « des difficultés ou des envahissements contre « lesquels elle pourrait être impuissante, dans « l'état actuel, la Compagnie a tout intérêt à « seconder de ses efforts l'établissement d'une « juridiction offrant des garanties dans les « constatations de propriétés territoriales entre « les Sociétés Egyptiennes ou des particuliers « Indigènes et des Etrangers. »

Plus loin, M<sup>r</sup> de Lesseps a cru devoir expliquer toute sa pensée pour le concours que la Compagnie croyait devoir prêter, dans cette circonstance, au Gouvernement Egyptien et il fait un appel à tous ceux qui ont mission d'éclairer le public, pour étudier la solution d'une question intéressante à tant de titres.

M<sup>r</sup> Louis Debrault de Saldapenna a cru devoir répondre à cet appel par l'article qu'il vient de publier dans le *Mémorial*.

Nous qui croyons qu'en Egypte, tous les intérêts engagés sont les mêmes, qu'ils appartiennent à la partie commerçante et industrielle, ou qu'ils soient dans les mains d'actionnaires des compagnies Egyptiennes ou Européennes, nous nous proposons d'examiner sérieusement et sans passion, la partie des réformes projetées et la recherche des garanties qui peuvent être données; nous verrons ensuite si la vente des terrains de l'Isthme, appartenant par moitié au Gouvernement et au Vice-roi, trouverait, dans l'état actuel des choses, ou dans l'application d'un code basé sur les lois musulmanes sur la propriété, ou bien encore dans l'application du projet proposé par Nubar-Pacha dans ses notes et mémoires, des garanties suffisantes pour tenter les acheteurs Européens et assurer l'avenir de leur propriété.

Aujourd'hui nous nous bornerons à rectifier les erreurs que commet M<sup>r</sup> le Chevalier Louis Debrault de Saldapenna à propos des faits touchant à l'histoire privée du Canal de Suez.

Il prétend qu'un firman Impérial a été donné en 1356, par S. M. le Sultan, à M<sup>r</sup> de Lesseps pour ratifier la concession du Canal de Suez faite par Saïd-Pacha.

Erreur.

La Sublime Porte n'a ratifié cette concession que par le firman du 19 mars 1866 délivré à la suite de la sentence Impériale de S. M. Napoléon III.

Il attribue à la Sublime Porte les démarches faites auprès de l'Empereur des Français pour lui déléguer l'arbitrage des questions pendantes entre le Vice-roi d'Egypte et la Compagnie du Canal de Suez.

Erreur.

Son Altesse Ismaïl-Pacha a eu seul l'initiative de cette démarche. Il prit cette résolution alors que son ministre Nubar-Pacha était à Paris, luttant avec la compagnie dont on se rappelle le procès, repoussant toutes les propositions faites par l'émissaire de Son Altesse, et l'on n'a pas oublié les attaques de toute la presse française à cette époque.

La lettre de S. A. Ismaïl-Pacha à S. M. l'Empereur Napoléon III exprime, d'une manière franche et formelle, le but qu'il désirait

atteindre dans l'intérêt de son pays, et ses sympathies pour l'achèvement du Canal de Suez.

Cette lettre qui n'a pas encore été publiée, ne sera pas, croyons-nous, un des moindres attraits d'un ouvrage qui ne tardera pas à paraître et dont l'intérêt sera d'autant plus grand qu'il mettra, sous les yeux du public, une histoire complète de l'Égypte pendant les 40 années qui viennent de s'écouler,

M<sup>r</sup> Debrault de Saldapenna place sous le règne de Saïd Pacha les difficultés soulevées par la Sublime Porte à propos du Canal de Suez et la sentence Impériale.

Erreur.

A l'exception de la mission de Mouktar Bey en Égypte et des hésitations que Saïd Pacha mit parfois à tenir ses engagements pour l'envoi des ouvriers dans l'Isthme, les véritables difficultés, qui amenèrent l'arbitrage, n'eurent lieu qu'en 1863 quelques mois après l'avènement de S. A. Ismaïl Pacha, neveu de Saïd Pacha et non son frère, comme le dit M<sup>r</sup> de Saldapenna.

Arrêtons ici pour aujourd'hui ces rectifications; nous consacrerons un prochain article à leur continuation.

(à suivre)

#### INCENDIE A ISMAILIA

Le 12 Novembre, un vaste incendie a éclaté à Ismaïlia dans les magasins de M<sup>r</sup> Joachim où étaient déposées toutes les pièces destinées au feu d'artifice qui devait être tiré le 18 sur le bord du lac.

Hâtons nous de dire qu'aucune vie d'homme, aucune blessure ne sont à déplorer.

En un instant, bombes, fusées et chandelles romaines ont éclaté; c'était un feu d'artifice qui devançait de quelques jours l'ordre du départ.

Tout Ismaïlia était sur pied, et après un moment d'admiration donné au bouquet éclatant qui sillonnait le ciel dans tous les sens, la stupeur s'est emparée de la population quand on a vu les ateliers de M<sup>r</sup> Joachim, voisins de l'hôpital, envahis par les flammes. Ce moment de stupeur s'est vite passé, et tout le monde s'est mis au travail avec énergie, les Arabes luttant d'activité avec les Européens pour faire la part du feu, car il était impossible de porter de l'eau sur le lieu du sinistre.

Heureusement le vent soufflait du Nord-Est et chassait les flammes du côté opposé à l'hôpital.

M<sup>r</sup> de Lesseps et M<sup>r</sup> Voisin-bey étaient des premiers sur le foyer de l'incendie et ont dirigé les secours aidés par les officiers et marins de deux frégates amarrées dans le lac Timsah. De nombreux détachements de troupes Égyptiennes se sont également joints aux travailleurs et ont contribué efficacement à circonscrire le feu.

On estime les pertes à 400,000 francs. Sur l'ordre du Vice-roi, des indemnités doivent être payées aux victimes et on a fait venir de Suez à Ismaïlia les pièces d'artifices qui étaient destinées à cette première ville.

#### CHRONIQUE FINANCIÈRE

En toute choses il faut s'entendre, avant de se prononcer et de porter un jugement.

Dans un certain cercle, qui a des relations en haut lieu, on nous accuse d'avoir un parti pris, et de dénigrer systématiquement tous les actes de l'Administration financière du Gouvernement Égyptien.

Il y a là plus qu'une erreur; il y a une calomnie; nous croyons pouvoir arriver très facilement à le démontrer.

Tout d'abord nous demanderons, à nos obligés détracteurs, si nous avons jamais marchandé nos éloges et notre approbation à

l'Administration des finances, lorsque nous avons vu se produire un fait favorable aux intérêts du Gouvernement.

Le taux de nos escomptes a-t-il baissé, une hausse s'est-elle déclarée sur les emprunts Égyptiens? Nous n'avons jamais hésité à le constater et à attribuer à l'Administration la part qui lui revenait, lorsque nous jugions que le mérite de l'effet produit devait remonter jusqu'à elle.

Mais lorsque se présente le cas contraire, devons nous faire abandon complet de notre indépendance et glorifier, quand même, ceux qui, suivant nous, l'ont faussée et persistent dans une voie contraire à l'intérêt général?

Nous ne le ferons jamais, et nous croyons, en agissant ainsi, nous montrer les vrais amis de l'Égypte.

Qu'on veuille bien le remarquer, et nous insistons sur ce point, nous sommes de ceux qui croient à l'avenir de l'Égypte, et qui, sans méconnaître la gravité de sa situation financière, se rendent compte des ressources qu'elle renferme et de la force de vitalité qui la soutient. Nous ne serions pas aussi attentifs à la marche des événements si nous pensions autrement, car on ne discute pas au chevet d'un moribond.

Pourquoi donc nous imputer à crime de jeter le cri d'alarme et de solliciter des mesures énergiques, quand il est évident, pour tous, que les imprudences se succèdent à plaisir et qu'aucun effort n'est tenté pour réagir contre un mal qui n'est déjà que trop avancé.

Sans doute le désordre, l'imprévoyance, profitent à quelques uns et ceux là ne manqueront pas de l'encourager.

Mais nous n'en sommes plus au temps où un Européen, que nous ne nommerons pas, répondait à un nouvel arrivant qui tonnait contre les abus: « Ni vous, ni moi ne serions ici si les choses se passaient régulièrement et comme en Europe. »

A côté de quelques intérêts qui sont satisfaits, il y a un intérêt général auquel se rattachent un commerce important, une industrie qui ne demanderait qu'à se développer, et surtout une agriculture dans l'existence et la prospérité de laquelle réside l'avenir de l'Égypte.

Soyons pratiques et demandons nous si celui là est coupable qui prétend que le commerce souffre, que l'industrie est paralysée et que l'Agriculture est écrasée lorsque le crédit ne leur est ouvert qu'à la condition de se soumettre à des taux d'intérêt usuraires et inabondables.

Se défendre serait puéril, et quand l'introduction des idées et des usages Européens est sollicitée de toutes parts par le Gouvernement lui-même, quand le luxe nous envahit et amène avec lui un cortège de besoins nouveaux, quand, en un mot, la dépense tend à s'accroître chaque jour, c'est un devoir de signaler le danger et de prévoir les conséquences qui peuvent naître d'un ralentissement dans la production et de l'amointrissement des revenus.

Nous ne nous lasserons donc pas de réclamer des mesures énergiques et efficaces, et nous applaudirons, avec enthousiasme, à celles qui nous paraîtront devoir porter leur fruit.

Le proverbe turc dit: « On n'allait que l'enfant qui crie ». Criions donc et espérons que notre voix ne se perdra pas dans le désert.

#### ISMAILIA AVANT LES FÊTES

Monsieur le rédacteur du Progrès Égyptien J'arrive d'Ismaïlia où j'ai vu les préparatifs et je puis même dire une partie des fêtes, puisque j'ai assisté au départ anticipé du feu d'artifice.

Vous ne pouvez vous faire une idée de ce qu'est aujourd'hui Ismaïlia; ce n'est plus la petite ville de 4000 habitants que vous avez vue l'année dernière, c'est, pour quelques jours, une grande ville de 40 à 50,000 âmes et à chaque instant il arrive du monde, et il en arrivera encore pendant deux jours, et tout le monde trouvera à se loger partie dans les maisons, partie sous la tente.

Le Vice-roi a fait dresser autour de la ville un millier de tentes sous les quelles sont conduits les invités au fur et à mesure de leur arrivée. Rien n'est gracieux, commode et bien disposé comme ces tentes vice royales.

Tous ceux qui arrivent à Ismaïlia y sont logés, hébergés et nourris aux frais du Vice-roi. Il y a, sous un seul hangar, une table dressée de 4000 couverts qui est servie trois fois par jour et bien servie, je puis vous l'assurer. C'est Pantellini qui a la charge de nourrir tous les invités pendant six jours; il reçoit pour cela 2,000,000 de francs de Son Altesse.

Quel joli bazar ferait une cuisinière avec deux millions! Quels entrechats danserait l'aube du panier!

Les Arabes et les Bédouins sont arrivés en grand nombre et leurs tentes se dressent de tous côtés aux environs, ceux là ont apporté avec eux pour six jours de vivres, c'est un conseil que leur a donné le Gouvernement et ils l'ont suivi à la lettre, tout comme si c'était un ordre.

Toute la ville d'Ismaïlia est pavoisée. Les rues ont été nettoyées et on a fait la toilette de tous les jardins. Jamais la sécurité n'a été plus grande dans la petite ville. La police est nombreuse et vigilante, elle est faite par les soldats, les cawas et un détachement de la garde Urbaine d'Alexandrie.

Le palais du Vice-roi situé à côté de l'usine des eaux, bien qu'inachevé est splendide de décoration et digne de recevoir les hôtes Impériaux et les princes que le Vice-Roi est allé recevoir à Port-Saïd. Tout le monde est plein de confiance dans la réussite de la traversée d'une mer à l'autre.

Si l'on va encore à Ismaïlia, il est difficile d'en revenir actuellement. J'en suis installé hier, à onze heures du matin, dans un wagon de 1<sup>re</sup> classe et je ne suis arrivé que ce matin à 5 heures tout étonné de me trouver dans un wagon de 2<sup>e</sup> classe.

C'est qu'il a fallu, si souvent nous garer en chemin pour laisser passer les convois d'invités, les wagons de victuailles, les fanons de toutes couleurs, des myriades d'Arabes dans des wagons à ciel ouvert portant avec eux leurs tentes et leurs provisions, des convois de lits, de chaises, de matelas, d'arbres et de fleurs, que j'ai cru ne jamais arriver.

Je ne sais plus à quelle station je suis descendu pour voir des groupes de derviches tournants et de jolies aînées de toutes les couleurs, c'est je crois bien pour m'être trop longtemps arrêté à écouter ces belles syrènes que dans ma précipitation à rejoindre le convoi, je me suis trompé de Compartiment.

#### FAITS DIVERS

On lit dans la Patrie: du 6 novembre 1869.

Nous apprenons, par une dépêche de Constantinople, que la question du voyage du Sultan à Suez est encore indécise. Le Grand-Vizir a eu sur ce sujet plusieurs entretiens avec M. de Beust et avec le comte Andrassy, et, à la suite de ces conférences, le bruit a couru que le projet était abandonné.

Nous croyons savoir qu'aucun parti définitif n'a encore été pris, et qu'un conseil doit être tenu aujourd'hui ou demain à la Porte. Le Grand-Vizir, à la suite de ce conseil, fera connaître les dernières résolutions de son gouvernement; en attendant, il a ajourné le départ, pour le Caire, de l'aide de camp qui devait porter la dépêche officielle annonçant la prochaine arrivée du Sultan.

Samedi dernier, au théâtre Zizinia, il y avait affluence de spectateurs. Le fils de J. Garibaldi, Riciotti, assistait à la représentation dans une loge de premier rang. Dans l'entracte, entre le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> actes, l'orchestre a joué l'hymne à Garibaldi, et de chaleureux bravos ont salué le fils de l'illustre général Italien.

On nous affirme que le retour de M<sup>r</sup> Fiol en qualité de Consul général d'Espagne est officiellement annoncé.

M<sup>r</sup> Fiol s'était rendu en Espagne au moment où il apprenait son changement; il aurait réussi à déjouer les intrigues à la suite desquelles son remplacement avait été décidé. Les Cortès l'auraient réintégré dans ses fonctions à la suite de ses explications.

M<sup>r</sup> Fiol doit, assure-t-on, arriver le 25 de ce mois à Alexandrie où il retrouvera ses nombreux amis.

### AVIS

La Société ADRIATICO ORIENTALE a l'honneur de faire connaître au Public que, par suite de nouveaux accords avec le Gouvernement Italien, ses navires feront désormais escale au port d'ANCONE et que l'agence d'Alexandrie ainsi que les sous agences du Caire et de Suez prendront les passagers et les marchandises à destination d'ANCONE, aussi bien que pour BRINDISI et VENISE.

Prix des Places pour les Passagers.

	1 <sup>er</sup> clas.	2 <sup>e</sup> clas.	Pont.
d'Alexandrie à Brindisi	Fr. 275	200	90
» à Ancone.	« 300	210	95
» à Venise	« 320	220	100
De Brindisi à Ancone	« 50	33	20
« à Venise	« 70	50	30
D'Ancone à Venise	« 20	15	40

Alexandrie, 15 novembre 1869.

L'Agent d'Alexandrie,  
HENRY SIEVEKING.

### ASSOCIATION ALIMENTAIRE

VILLE D'ALEXANDRIE

### AVIS

La commission administrative de l'Association Alimentaire prévient MM. les Sociétaires que, par suite de la décision prise par l'assemblée générale du 11 août 1869, l'association alimentaire est en liquidation et la commission administrative cesse ses fonctions pour prendre celle de liquidateur de l'Association Alimentaire.

En conséquence, le comité liquidateur a

l'honneur d'informer toutes les personnes qui auraient quelques comptes à régler avec l'Association Alimentaire, qu'elles sont tenues de présenter leurs créances de ce jour au 15 Décembre prochain, délai après lequel tout règlement sera terminé.

Alexandrie 12 Novembre 1869.

Pour le Comité liquidateur

(Signé) : SID : BARKER.  
CESARE CARPI.  
A. MEILLON

## SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE SECOURS

### GRANDE LOTERIE

Par Dons Volontaires au profit des Indigents  
SOUS LE HAUT PATRONAGE

De Monsieur TRICOU, Gérant de l'Agence et  
Consul Général de France en Égypte Président  
de la Société

Avec le Bienveillant Concours des Dames  
Françaises.

### ON TROUVE DES BILLETS

à ALEXANDRIE chez MM. les Membres du  
Comité:

MM. ANTOINE GALLO, Vice-Président,  
MAUNOURY, Vice-Président,  
DOBIGNIE, Secrétaire de la Société,  
ED. AMIC, Trésorier de la Société,  
R. P. Gardien de Terre Sainte,  
Le F. Supérieur des Lazaristes,  
GAILLARDOT, Médecin Sanitaire de France,  
DE RÉGNY, Secrétaire Adjoint,  
BONJEAN, — BRAUN — DE REGUSSE — GUERRY  
JACQUIN, — G. MATHIEU, — A. MEILLON, — MON-  
CHICOURT, — NICOLLAUD, — PASTRÉ, — SINANO,  
Le Docteur ARDOUIN, Médecin de la Société,  
BOLLARD, Administrateur Délégué du Com-  
ité.

A la Chancellerie du Consulat Général  
de France au Bureau de la Société

Au Caire : aux Bureaux du Journal L'ÉGYPTÉ.

à Ismaïlia: chez M. GUYLER, Agent Consu-  
laire de France, Représentant de la Société.

à Port-Saïd: chez M. FAURE, Secrétaire du  
Vice-Consulat de France.

à Damiette: chez M. BASILE FAKRE, Agent  
Consulaire de France.

à Zagazig: chez M. d'AUBONNE, Agent Con-  
sulaire de France.

à Allé: chez M. BARRIÈRE, Agent Consulaire  
de France

à Tantah: chez M. ATHANASI CONSTANTIN  
Agent Consulaire de France.

à Mansourah: chez M. CALOUCHE, Agen,  
Consulaire de France.

à Siout: chez M. MAKAR DAMIAN, Agent Con-  
sulaire de France.

à Kheneh: chez M. BICHARA EBED, Agent  
Consulaire de France.

PRIX DU BILLET : F. 2 50.

Les Lots seront adressés à Monsieur le Con-  
sul Président, au Consulat Général de France.

De nouveaux Avis indiqueront le jour où  
les Lots seront exposés publiquement.

Le tirage aura lieu en janvier prochain.

## ETABLISSEMENT HYDRO-MINÉRAL DE POUGUES-LES-EAUX Nièvre

SOURCE SAINT LÉGER

déclarée d'intérêt public par décret impérial  
du 4 août 1860.

Eau ALCALINE, ferrugineuse, iodée et ga-  
zeuse, apéritive et reconstituante ordonnée  
depuis trois siècles par les médecins et em-  
ployée avec un succès constant dans les mala-  
dies des voies digestives, urinaires, génitales et  
affections de sang.

Ces eaux s'expédient par caisses de 30  
bouteilles (en très beau verre) —  
se défier des substitutions et exiger le nom  
de la source sur l'étiquette rose, sur la  
capsule et sur le bouchon.

	F <sup>cs</sup>	C <sup>cs</sup>	
PRIX de la CAISSE de 30 B <sup>elles</sup>	21	—	effectifs
« « Bouteille . . . . .	—	75	

### PASTILLES DIGESTIVES

	F <sup>cs</sup>	C <sup>cs</sup>
La boîte à divers arômes . . . . .	2	—

### SELS POUR BAINS STIMULANTS

Le Rouleau  
Se défier des contrefaçons et exiger le nom  
de la Source St Léger, les marques et le  
contrôle de la Société de Pougues sur tous les  
produits.

S'adresser pour traiter à M<sup>r</sup> PERAGALLO  
(Sabin) seul dépositaire à Alexandrie (Égypte).

## CORBET.

55, rue Paradis 55,  
MARSEILLE.

## GRAND ENTREPOT

De Meubles Neufs et d'occasion, ri-  
ches et ordinaires, Meubles en bois  
sculpté, marqueterie, incrustation  
cuivre et bois noir, etc.

### AMEUBLEMENTS COMPLETS

pour Salon, Chambre, Salles à manger, Bureaux  
&c, en bois de palissandre, acajou, noyer fan-  
taisie, &c.

### SIÈGES ET SOMMIERS ÉLASTIQUES

GLACES, PENDULES, LUSTRES.

N.B.—Les achats faits dans de bonnes con-  
ditions, permettent de vendre à prix réduits.

### EXPORTATION

### AU PLAT DORÉ

Rue de l'Église Anglaise.

### PORCELAINES, FAIENCES, CRISTAUX

### ET AUTRES ARTICLES

DES MEILLEURES FABRIQUES DE FRANCE

Le Propriétaire Gérant E. JACQUIN.

General Printing Office, Maison Abro.